

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/06-373-61 du 11/12/06

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INCITATION A L'EXPERIMENTATION - APPEL A CANDIDATURE

Références :

Loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (article 34)

Décrets n° 2005.1145 du 09/09/2005 et 2005.1178 du 13/09/2005

Circulaires n° 2005.156 du 30/09/2005 et 2006.051 du 27/03/2006

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie DSDEN ; Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et Messieurs les IEN-ET ; Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement s/c de
Messieurs les IA-DSDEN ; Monsieur le CSAIO

Affaire suivie par : M. CALDERON, Tel : 04.42.93.88.02, Fax : 04.42.93.88.98

Cadre réglementaire

L'article 34 de la Loi d'orientation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 offre la possibilité pour chaque école ou établissement de s'engager dans un processus d'expérimentation : l'expérimentation s'inscrit explicitement dans le projet d'école ou d'établissement

- L'expérimentation est portée par une équipe pédagogique sous la responsabilité de la direction de l'école ou de l'établissement
- Un contrat d'expérimentation passé avec l'autorité académique précisera la durée de l'action (cinq ans maximum), ses objectifs, l'accompagnement dont elle bénéficie, l'évaluation prévue au regard des objectifs visés et des moyens mis en œuvre.

Objectifs généraux

Dans le cadre de la politique académique je vous invite à identifier dans les écoles et établissements les projets expérimentaux destinés à favoriser la réussite scolaire et éducative des élèves en grande difficulté et/ou à besoins particuliers dans les champs suivants :

- enseignement des disciplines
- interdisciplinarité
- organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement
- coopération avec les partenaires du système éducatif
- échanges ou jumelages avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire

Je confie au Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique le soin d'organiser l'instruction des projets (cf fiche projet d'expérimentation ci-jointe) avant de me les transmettre pour validation.

Chaque expérimentation retenue sera accompagnée par un représentant des corps d'inspection auquel je confierai le soin d'élaborer avec l'équipe un protocole d'expérimentation, de constituer un comité de suivi et d'évaluation et de me transmettre en fin d'année un bilan. Le DAFIP coordonnera ce dispositif.

Je vous remercie de faire remonter au DAFIP pour le 1^{er} février 2007 les projets d'expérimentation.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

FICHE
PROJET D'EXPERIMENTATION

A retourner à : ce.inno@ac-aix-marseille.fr
Fiche téléchargeable sur <http://webasp.ac-aix-marseille.fr/rsi/>

ETABLISSEMENT	PROJET D'EXPERIMENTATION
Nom :	Libellé :
Adresse :	Champs (cf. liste article 34 loi d'orientation pour l'avenir de l'école) :
Téléphone :	Durée prévue :
Courriel :	Personne contact :
	Nom/prénom :
	Fonction :
	Courriel :

DEMARCHE GENERALE DE L'EXPERIMENTATION

Contexte :

- Analyse de la situation à modifier :

.....
.....
.....
.....

- Public visé (classes, caractéristiques du public, spécificités) :

.....
.....
.....

Problème à résoudre :

.....
.....

Hypothèses de travail pour résoudre le problème :

- Description sommaire des actions projetées :

.....
.....
.....

- Calendrier :

.....
.....
.....

- Moyens nécessaires :

.....
.....
.....

Caractère dérogatoire du projet :

.....
.....

Analyse des effets attendus de l'expérimentation :

- Critères quantitatifs :

.....

- Critères qualitatifs :

.....

Signature de Monsieur le Recteur

Visa du Secrétaire Général :